

Les crédits

vice-première ministre si son gouvernement est prêt à envisager deux mesures qu'il peut prendre sur-le-champ.

Cela concerne deux actes du gouvernement précédent. Tout d'abord, le gouvernement serait-il prêt à retirer l'appel interjeté par son prédécesseur relativement à la décision de la Commission canadienne des droits de la personne ordonnant au gouvernement fédéral de mettre en oeuvre l'entente sur l'équité salariale touchant les employées de la fonction publique? Deuxièmement, accepterait-il de renverser une décision du gouvernement précédent refusant aux employés de la colline du Parlement, dont la très grande majorité sont des femmes, le droit à des négociations collectives? Le gouvernement serait-il prêt à agir sur ces deux fronts?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, tout d'abord, je tiens à féliciter la députée qui a été la première femme chef d'un parti politique national et qui s'est imposée comme modèle pour toutes les femmes du Canada.

Des voix: Bravo!

Mme Copps: Deuxièmement, je peux dire que nous étudions en ce moment même la possibilité de retirer l'appel dont la députée a parlé. La question est maintenant entre les mains du président du Conseil du Trésor.

Quant au droit aux négociations collectives des employés, la députée peut avoir l'assurance que chaque député est libre de prendre ses propres décisions à ce sujet. Je souligne en passant qu'un de mes adjoints a été l'un des principaux animateurs du mouvement des employés au cours de la dernière législature.

Je pense que la députée conviendra que, compte tenu de la liberté dont jouissent les députés pour organiser leur bureau, il n'incombe pas au gouvernement ni à un parti politique de décider pour l'ensemble de la Chambre. Chaque député peut laisser ses employés, comme tous les Canadiens, exercer leur droit de s'organiser.

* * *

• (1505)

[Français]

LES FEMMES RÉFUGIÉES

Mme Eleni Bakopanos (Saint-Denis): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Dans le livre rouge, le Parti libéral du Canada s'est engagé à élargir le statut de réfugié aux femmes qui sont persécutées en raison de leur sexe. Les femmes réfugiées qui souffraient dans leur pays, de violence et d'abus, étaient déportées et obligées de retourner dans ce milieu dangereux.

[Traduction]

Dans le contexte de la Journée internationale de la femme, je veux demander au ministre ce que fait notre gouvernement pour respecter son engagement envers les femmes réfugiées.

[Français]

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Madame la Présidente, je voudrais, premièrement, remercier ma collègue de Saint-Denis pour sa question et pour son intérêt dans les dossiers d'immigration des réfugiés.

[Traduction]

Premièrement, je suis très fier que notre pays soit le seul à avoir des lignes directrices qui permettent aux femmes de revendiquer le statut de réfugiée pour cause de persécution fondée sur le sexe. Au total, 150 demandes du genre ont été présentées par des femmes, dont plus de 70 p. 100 ont été acceptées.

Deuxièmement, depuis 1988, notre pays a un programme intitulé «Femmes en détresse». Ce programme nous permet, au moment de la sélection des réfugiés à l'étranger, d'accorder la priorité aux femmes les plus menacées et les plus vulnérables dans leur société. J'ajouterai que la communauté internationale a beaucoup à faire dans ce domaine puisque la majorité des réfugiés dans le monde sont des femmes et des jeunes enfants, alors que la majorité des réfugiés choisis par les divers pays sont des hommes. Nous avons donc beaucoup de pain sur la planche.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de M^{me} Bettie Hewes, chef adjointe de l'opposition à l'Assemblée législative de l'Alberta.

Des voix: Bravo!

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je voudrais également signaler la présence à notre tribune de la mairesse d'Edmonton, M^{me} Reimer.

Des voix: Bravo!

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LA CONDITION FÉMININE

La Chambre reprend l'étude de la motion ainsi que de l'amendement.

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre): Madame la Présidente, c'est le 8 mars 1911 que, pour la première fois dans l'histoire du monde, de nombreux pays ont tenu à rendre hommage au courage et à la ténacité des femmes.

La reconnaissance du rôle et de la place des femmes dans nos sociétés n'est pas le fait du hasard; elle résulte du travail acharné de pionnières qui avaient décidé de battre en brèche la pauvreté, l'inégalité, la violence auxquelles leurs soeurs étaient confrontées quotidiennement.